

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04277 Numéro SIREN : 815 254 206 Nom ou dénomination : A.M.C. BONNEAU
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 13110



Le : 26 SEP. 2018
N°

ABU

A.M.C. BONNEAU

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 500 Euros

Siège social : MILLY LA FORET (91490)
69 Rue du Général de GAULLE

R.C.S. EVRY 815 254 206

SIRET 815 254 206 00015

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2017, et connaissance prise des comptes et du bilan, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans le rapport et faisant ressortir un bénéfice de 16 521,38 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur André BONNEAU pour sa gestion au cours de l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, s'élevant à 16 521,38 Euros, de la façon suivante :

- à l'amortissement des pertes antérieures : 781,71 Euros
- à la Réserve Légale pour porter son montant au dixième de celui du Capital Social : 50,00 Euros

Pauline M. A. BONNEAU

AB

- le solde à la Réserve Extraordinaire, soit ... : 15 689,67 Euros.

TROISIEME RESOLUTION

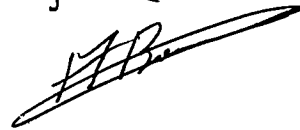
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Signature

=====

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B.', written over a horizontal line.

A.M.C. BONNEAU

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 500 Euros

Siège social : MILLY LA FORET (91490)
69 Rue du Général de GAULLE

R.C.S. EVRY 815 254 206

SIRET 815 254 206 00015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2018

L'An 2018, le 29 Mars à 18 heures 30,

Les Actionnaires de la Société Par Actions Simplifiée
« A.M.C. BONNEAU », au Capital de 500 Euros divisé en 500 actions d'1 Euro
chacune, dont le siège social est à MILLY LA FORET (91490), 69 Rue du Général de
GAULLE, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire sur la
convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BONNEAU,
Président de la Société.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que
3 Actionnaires possédant 500 actions et représentant une somme de 500 Euros sont
présents.

Monsieur le Président constate en conséquence que la totalité du Capital
Social étant représentée, l'Assemblée réunit le quorum requis et peut valablement
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Président A. BONNEAU
AB

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 30 Septembre 2017,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce établi par le Président,
- Examen et approbation des comptes dudit exercice,
- Quitus à Monsieur André BONNEAU,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce établi par le Président,
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2017,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion établi par le Président, le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, le bilan et le compte de résultat, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée, ont été adressés aux Actionnaires plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Sur sa demande, les Actionnaires reconnaissent expressément que les documents requis leur ont été adressés plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

P. V. P. M.

AB

Il est alors donné lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2017 et du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de Commerce. Il offre aux Actionnaires de leur fournir toutes précisions qu'ils désireraient recevoir.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2017, et connaissance prise des comptes et du bilan, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans le rapport et faisant ressortir un bénéfice de 16 521,38 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur André BONNEAU pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, s'élevant à 16 521,38 Euros, de la façon suivante :

- à l'amortissement des pertes antérieures : 781,71 Euros
- à la Réserve Légale pour porter son montant
au dixième de celui du Capital Social : 50,00 Euros

P. v. g. m. *AB*

- le solde à la Réserve Extraordinaire, soit ... : 15 689,67 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que les Actionnaires parties à ces conventions se sont abstenus de prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Actionnaires présents.

Signature

=====



Bilan

*Certifié sincère et véritable**Staline - 17 - A. P. P.*

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 060		3 060	2 120
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 060		3 060	2 120
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				540
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	440		440	1 799
Autres créances	1 914		1 914	3 001
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	130		130	779
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	24 976		24 976	15 313
Charges constatées d'avance	550		550	918
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 010		28 010	22 351
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	31 070		31 070	24 471

 Bilan

	Net au 30/09/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-782	
Subventions d'investissement	16 521	-782
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 240	-282
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	8 017	14 812
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 792	9 839
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 778	
Etat, Obligations cautionnées	134	102
Autres dettes fiscales et sociales	110	
Dettes fiscales et sociales	3 022	102
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	14 830	24 753
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	31 070	24 471

 Compte de résultat

	du 01/01/17 au 30/09/17 9 mois	du 11/12/15 au 31/12/16 13 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises		22
Production vendue		329 463
Subventions d'exploitation	357 350	3 651
Autres produits	2 000	2
Total	1	333 137
	359 350	
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	339 441	333 424
Total	339 441	333 424
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	110	443
Salaires et Traitements	500	
Autres charges	1	2
Total	610	446
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 299	-732
Charges financières		5
Résultat financier		-5
RESULTAT COURANT	19 299	-737
Charges exceptionnelles		45
Résultat exceptionnel		-45
Impôts sur les bénéfices	2 778	
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 521	-782

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 30/09/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMC BONNEAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 31 070 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 521 euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 120	2 000	1 060	3 060
Total	2 120	2 000	1 060	3 060
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				3 060

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 964 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 060		3 060
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 354	2 354	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	550	550	
Total	5 964	2 904	3 060
Prêts accordés en cours d'exercice	8 017		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 14 830 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 792	3 792		
Dettes fiscales et sociales	3 022	3 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 017	8 017		
Produits constatés d'avance				
Total	14 830	14 830		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	8 017			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 8 017 euros.